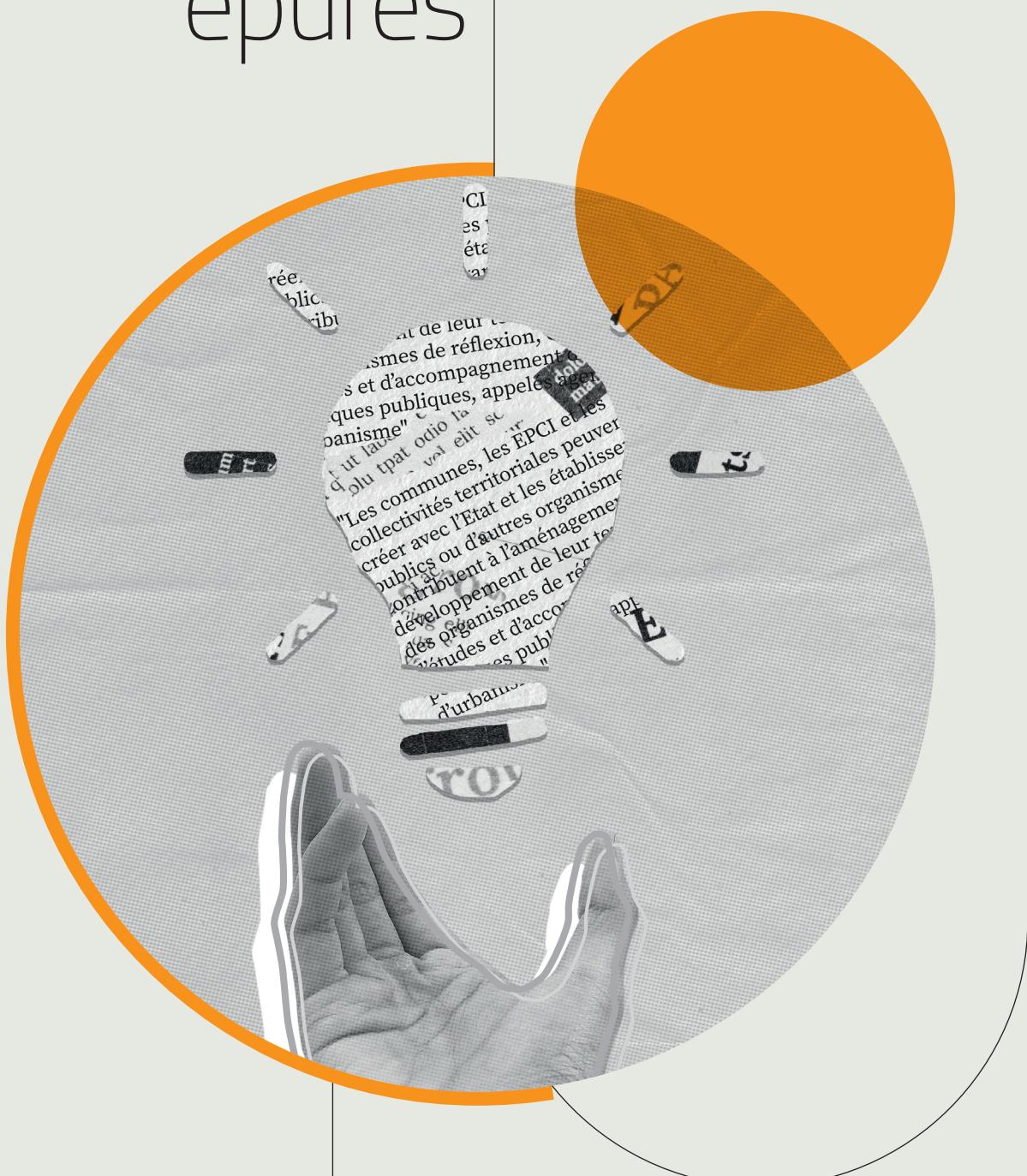


connaître et comprendre pour solliciter epures

JANVIER 2026





Sommaire

| | |
|--|----|
| Avant-propos | 3 |
| Connaître | |
| Une agence d'urbanisme, c'est quoi ? | 4 |
| 4 valeurs au cœur d'un projet | 6 |
| 7 orientations qui donnent un cap | 7 |
| Ingénierie mutualisée | 8 |
| Comprendre | |
| Un programme partenarial mutualisé... | 10 |
| ... une gouvernance d'acteurs publics | 11 |
| Un partenariat... | 12 |
| ... avec trois niveaux de cotisations statutaires | 13 |
| Le socle partenarial, un bien commun... | 14 |
| ... les cotisations statutaires qui financent le socle partenarial | 15 |
| Solliciter | |
| Être membre d'épures, ça veut dire quoi ? | 16 |
| Comment solliciter épures ? | 17 |

Avant-propos



Depuis 1967, l'Agence d'urbanisme accompagne ses membres. Forte de son regard, de son ancrage et de ses compétences pluridisciplinaires qui lui permettent de croiser les approches, et de la diversité des territoires et champs thématiques sur lesquels elle intervient, l'Agence d'urbanisme tient une place particulière dans le paysage de l'ingénierie publique territoriale.

Epures, comme toutes les Agences d'urbanisme, est une réponse souple, et continuellement à l'écoute des besoins de leurs membres. C'est aussi un investissement dans une forme d'économie circulaire, avec l'assurance d'une capitalisation de l'expérience acquise, qui reste sur le territoire, disponible pour d'autres besoins ultérieurs.

En tant qu'ingénierie mutualisée au service de ses membres, ses accompagnements sont construits collectivement dans le cadre du programme partenarial.

Le programme partenarial d'activités annuel constitue le cadre d'intervention de l'Agence d'urbanisme des territoires ligériens, en cohérence étroite avec les orientations de son projet d'Agence.

Conformément à la note ministérielle du 30 avril 2015, le programme d'intérêt général répond aux préoccupations partagées des membres de l'Agence qui bénéficient de la vision globale sur les projets et études engagés.

Organisme d'ingénierie associatif, l'Agence d'urbanisme œuvre pour un collectif de partenaires. Ses membres définissent, arrêtent et mettent en œuvre des politiques publiques au regard de leurs compétences et de leurs projets. Le rôle de l'Agence est de décrypter, d'éclairer, d'accompagner les élus et de leur proposer des grilles d'analyses, afin qu'ils puissent prendre leurs décisions au sein de leur collectivité et structure.

Par ce document, l'Agence d'urbanisme vous présente à vous élus de façon concise son fonctionnement, son organisation mais également la place centrale que les élus administrateurs y occupent. Enfin, elle rappelle comment faire appel à ses services qu'elle souhaite au plus près des besoins de ses membres.

Une Agence pour tous, répondant au besoin de chacun.

Jean-Pierre BERGER

Président d'epures



CONNAÎTRE

Les missions des agences d'urbanisme sont définies par l'article L132-6 du code de l'urbanisme.

"Les communes, les EPCI et les collectivités territoriales peuvent créer avec l'Etat et les établissements publics ou d'autres organismes qui contribuent à l'aménagement et au développement de leur territoire des organismes de réflexion, d'études et d'accompagnement des politiques publiques, appelés agences d'urbanisme".





4 valeurs au cœur d'un projet

Partenariat

Cette notion est le **fondement** même des **agences d'urbanisme**, qui, comme l'indique le code de l'urbanisme, sont créées par des partenaires en quête d'une **ingénierie mutualisée**. L'étymologie nous apprend, qu'à l'origine, le partenaire était celui avec qui l'on danse amenant les notions d'harmonie, d'entreprise collective pour un dessein plus large dans un cadre nécessairement défini.

Proximité

Le territoire partenarial est la maison commune sur laquelle l'Agence d'urbanisme travaille depuis plusieurs décennies ou plus récemment. La proximité est dès lors essentielle à plusieurs niveaux : une **connaissance** fine et actualisée des territoires et de ses acteurs, ses voisins, la possibilité d'utiliser des méthodes **expérimentées** chez le voisin, la capacité de **mettre en lien les acteurs** du territoire ou encore la mobilisation d'équipes qui sont en capacité d'échanger avec des élus et techniciens connus.

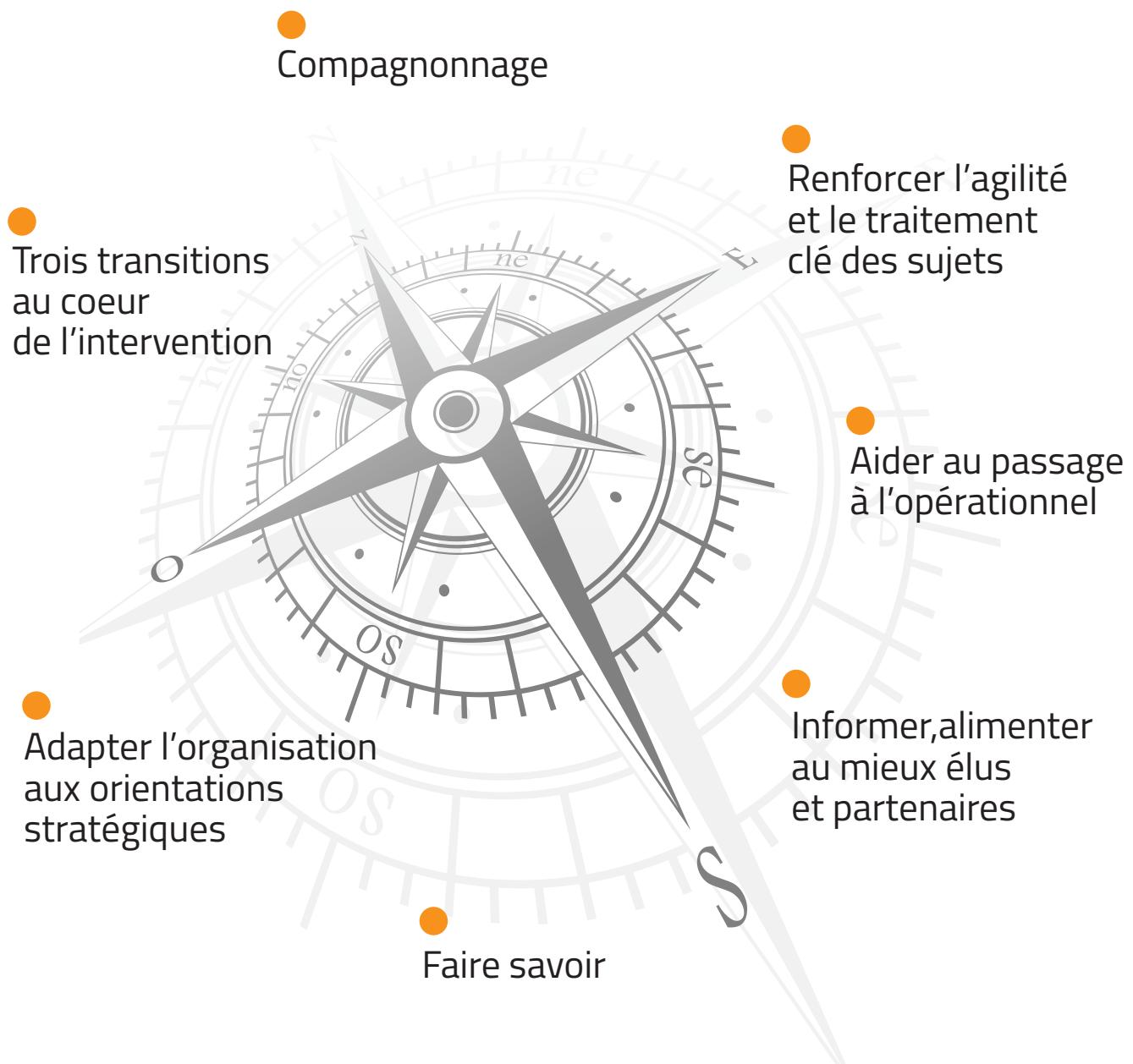
Accompagnement

Autre pilier des agences d'urbanisme au titre de l'article L.132-6 du Code de l'urbanisme, épures se situe **en appui** en termes de **méthodes** et **d'expérimentations** afin de répondre aux besoins du partenariat. Cet accompagnement permet de comprendre les besoins évolutifs et de faire cheminer élus et techniciens à l'intersection des grands enjeux nationaux/globaux et aux réalités locales.

Rigueur technique

Forte d'une **expérience de près de 60 ans** dans les champs de l'observation, des méthodes de travail au service des sujets traités (planification, projets urbains, sujets thématiques liés à l'aménagement...), l'Agence d'urbanisme a su développer une **technicité forte**. Dans un contexte de complexité grandissante des solutions sont à trouver aux enjeux de l'aménagement (technicité, acteurs à mobiliser, problématiques juridiques...), cette technicité est au service des partenaires pour mener avec **efficience** les missions.

7 orientations qui donnent un cap



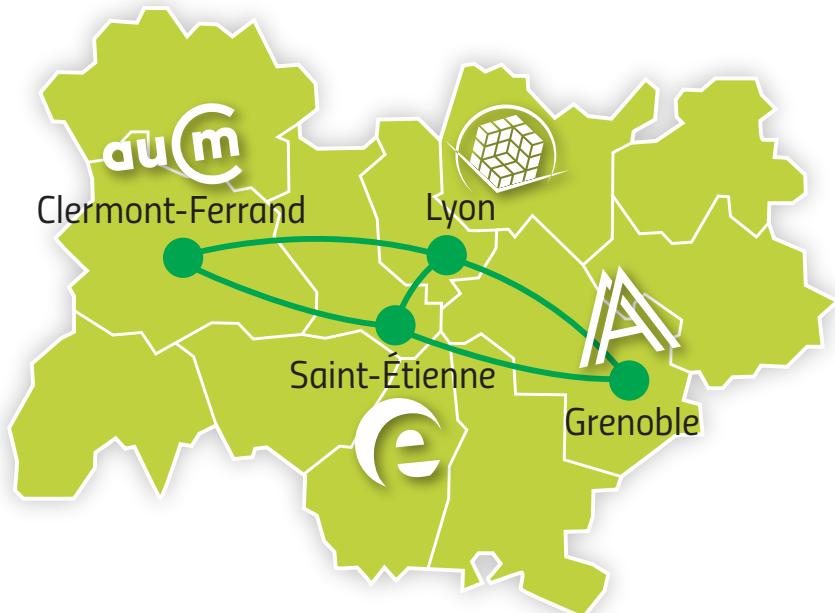
Une ingénierie mutualisée autour de trois réseaux

Un réseau national, epures est membre
de la Fédération nationale des agences d'urbanisme (Fnau)

- 51 agences d'urbanisme
- 40 000 000 habitants couverts
- 194 EPCI directement adhérents, 524 couverts
(sur 1 263 EPCI au 01/01/18)
- 1 600 salariés



Un réseau régional,
4 métropoles, 4 agences d'urbanisme
en Auvergne-Rhône-Alpes (Urba4)



Un espace métropolitain,
avec 2 agences pour l'aire métropolitaine
Lyon Saint-Étienne (A2)



COMPRENDRE

Un programme partenarial mutualisé...

L'ensemble des interventions d'épures s'inscrit dans le programme partenarial mutualisé

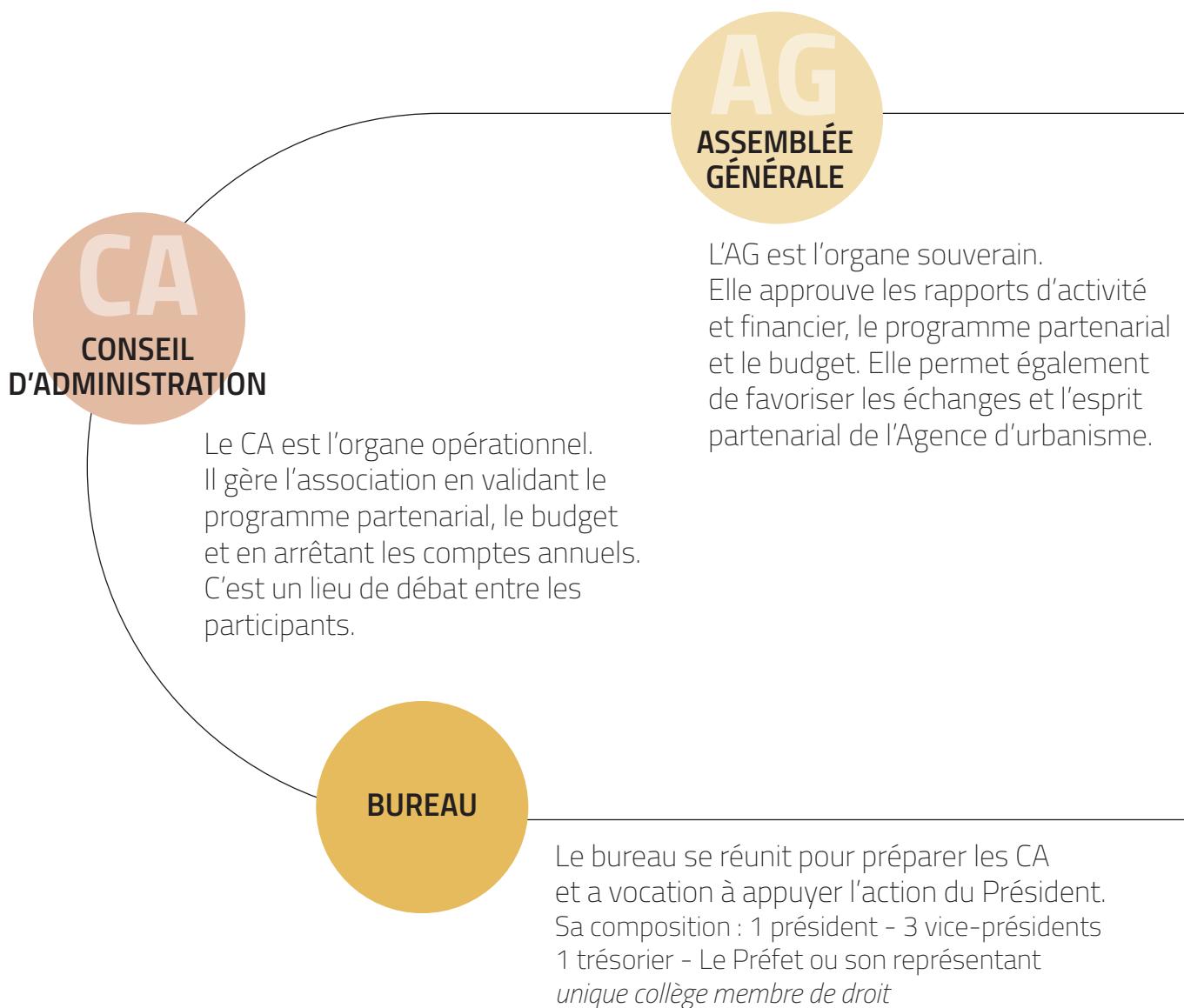
L'Agence d'urbanisme favorise ainsi la **convergence des besoins**, des **initiatives** et la **recherche de solutions partagées**. Elle ne se substitue pas à l'intervention des services des collectivités et des partenaires mais vient en appui, en veillant à la mobilisation des acteurs concernés.

Le programme partenarial est construit à partir des besoins et attentes de ses membres et des propositions d'épures. Ces derniers apportent leurs financements pour le mettre en œuvre. C'est pourquoi le programme partenarial est en dehors de la commande publique et n'est pas soumis à la TVA.

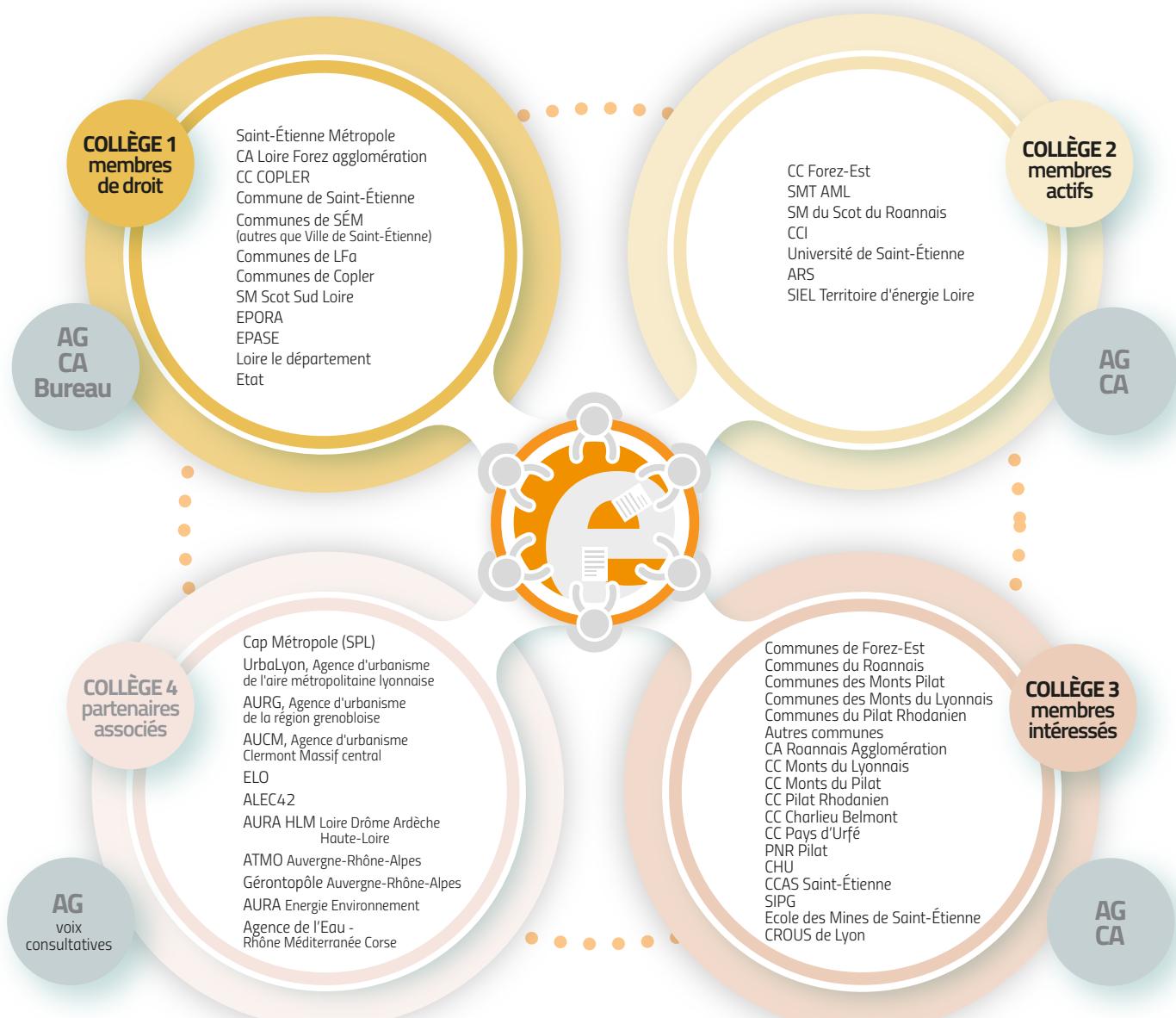
En retour, **les membres disposent des compétences** des équipes, des **ressources** de l'Agence d'urbanisme et ont accès aux **travaux inscrits** au programme partenarial.

...une gouvernance d'acteurs publics

Epures est un outil d'ingénierie mutualisé
piloté par les élus
au service des territoires



Un partenariat d'une centaine de membres...



...avec trois niveaux de cotisations statutaires



*Les communes dont l'EPCI adhère au collège des membres de droit ont leur adhésion gratuite et sont représentées collégialement au Conseil d'administration

Le socle partenarial, un bien commun...

Il permet à épures d'entretenir sa capacité d'observation, d'alimenter les accompagnements et la réflexion de nos membres, afin d'éclairer au mieux la décision

observer, comprendre, questionner

- acquisition, gestion, partage de la donnée
- capacité d'observation des territoires

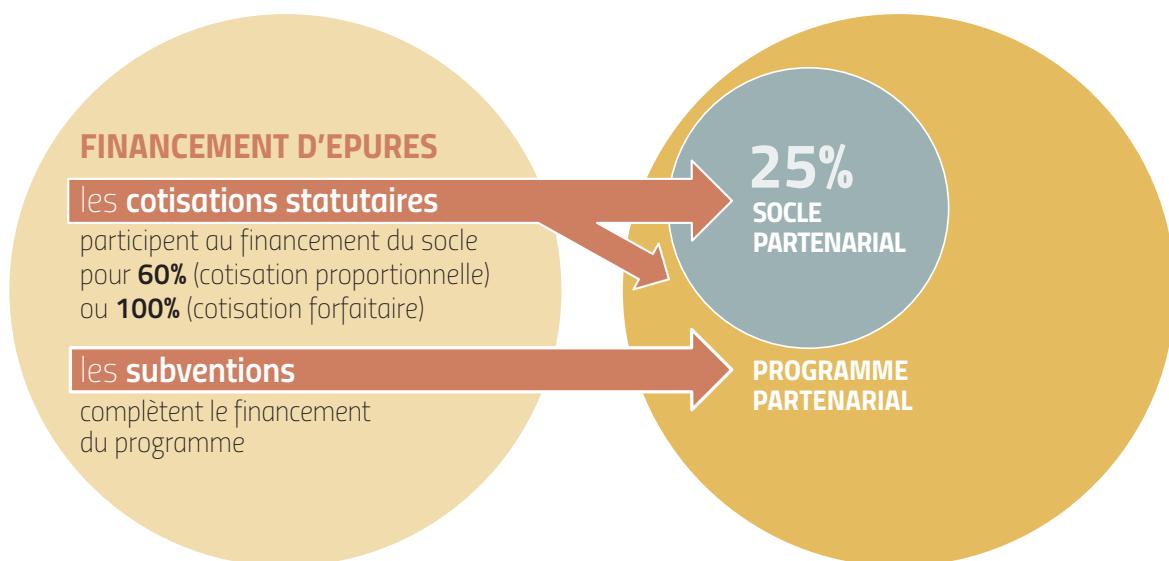
animer, diffuser, faire savoir

- animation du partenariat, de la vie associative et des réseaux
- mise en visibilité de l'Agence d'urbanisme
- animation du centre de documentation

aider, accompagner, innover

- incubation de nouvelles méthodes
- expérimentation

... et les cotisations statutaires qui le financent



Le socle partenarial représente 25% de l'activité.

Il est validé, dans son enveloppe et dans son contenu, annuellement par le Conseil d'administration et approuvé par l'Assemblée générale.

SOLICITER

Être membre d'epures, ça veut dire quoi ?

Être membre d'epures,
c'est avant tout
partager un outil
mutualisé à votre
service et dont vous
êtes partie-prenante

Être représentant d'un
membre d'epures,
c'est participer aux instances
et être bénéficiaire des
travaux et missions
d'accompagnement à
intérêts mutualisés.

mon rôle en tant que représentant

*Je prends part aux
votes en Assemblée
générale, indispensables
au fonctionnement de
l'Agence d'urbanisme.
Je participe au débat
territorial grâce à la scène
de l'aménagement unique
qu'organise epures.*

*Si je siège également au
Conseil d'administration,
je gère la vie de
l'association en votant le
programme partenarial
annuel, les cotisations et
le budget de la structure.
Je participe à la stratégie
d'epures en statuant sur
les demandes d'adhésion
et en participant aux
nombreux échanges sur
les orientations à prendre
et son développement.*

Comment solliciter epures ?

Demander l'accompagnement et l'appui d'epures dans le cadre du programme partenarial

c'est s'assurer des avantages
d'une démarche qui s'adapte en continu à vos besoins, souple, réactive et transparente

c'est avoir une relation en continu
avec des interlocuteurs identifiés

c'est pouvoir s'appuyer sur les autres partenaires de l'Agence d'urbanisme (Etat, EPCI, Syndicats mixtes...) et bénéficier des méthodes, des données et expériences antérieures

c'est faire le choix de la simplicité et de la transparence via le programme partenarial (pas de cahier des charges à rédiger, pas de procédure d'appel d'offre à organiser) : facilité de la gestion conventionnelle, traçabilité et gain de temps

Vous exprimez vos besoins



**1 proposition adéquate
1 méthode adaptée**



1 accord partenarial



**1 équipe projet mobilisée
1 interlocuteur dédié**



1 mise en œuvre évolutive



**Des livrables adaptés
et partagés à terme**

Une équipe riche et diversifiée

Epures, c'est une quarantaine de collaborateurs et collaboratrices aux métiers et compétences variés

Gestion et analyse de la donnée

Architecture

Economie

Commerce

Statistique

Urbanisme

Développement local

Géomatique

Sociologie

Habitat

Mobilité

Environnement

Foncier

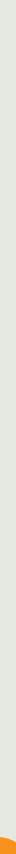
Planification

Accompagnement des politiques publiques de centres-villes et centres-bourgs

Compétences support (Communication, Infographie, Comptabilité, assistance, RH...)







connaître
● et comprendre
pour solliciter
epures



46 rue de la télématique
CS 40801
42952 Saint-Etienne cedex 1
tél : 04 77 92 84 00
mail : epures@epures.com
web : www.epures.com

